

Éléments perturbateurs du recyclage du verre et broyeurs : les conseils de la filière verre

La qualité du verre collecté est indispensable au recyclage.

Le verre est un matériau qui peut se recycler à l'infini si deux critères de qualité simples sont respectés : **ne collecter que des emballages** (bouteilles, flacons, pots ...) et **ne pas les broyer**.

Collecter uniquement les emballages évite la présence de verres spéciaux

- Vaisselle et plats allant au four, cendriers, vitres d'inserts de cheminée, par exemple, perturbent fortement le processus de recyclage.
- Leur température de fusion est plus élevée que celle du verre d'emballage, ce qui provoque des inclusions de particules non fondues et la casse des bouteilles.
- Les verres des écrans (TV, ordinateurs, ...) sont à proscrire absolument car ils contiennent des métaux lourds : la collecte en bornes d'apport volontaire n'est pas exposée à ce risque, en revanche la vigilance s'impose sur les déchetteries et les aires de stockage.



Emballages en verre à recycler



Non recyclés

Le respect de la densité permet au verre collecté d'être trié et contrôlé efficacement dans les centres de préparation du calcin (la densité du verre collecté ne doit pas dépasser 760 kg/m³ à l'arrivée au centre).

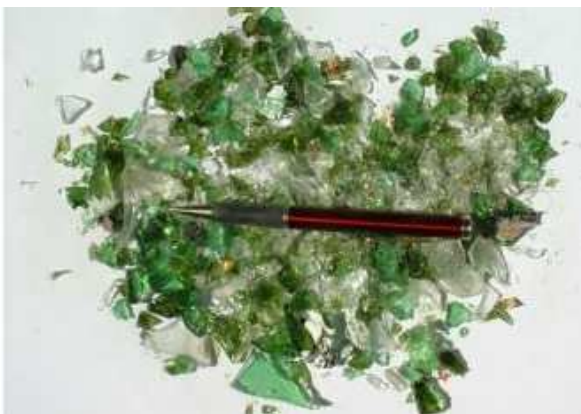
- Le traitement du calcin, avant l'utilisation en verrerie, est indispensable car le geste de tri du consommateur n'est pas efficace à 100% : les bouteilles et les pots sont parfois accompagnés de leurs couvercles métalliques, toutes les teintes de verre sont mélangées et une part de déchets organiques et d'indésirables se glisse inévitablement, même dans les collectes de bonne qualité.
- La préparation du calcin se fait dans des installations industrielles entièrement automatisées, avec des équipements de détection optique et magnétique qui sont efficaces sur des morceaux de verre d'une certaine taille. Si le verre arrive trop compacté ou broyé, il se présente sous forme de poussière mélangée aux impuretés et ne peut plus être recyclé.

La bonne densité peut être atteinte sans difficulté dans les collectes en apport volontaire, avec une casse normale des bouteilles.

- Le verre va se casser successivement au moment du vidage du conteneur, lors de son transport et du déchargement sans toutefois dépasser la limite de densité de 0,76 à l'arrivée au centre de traitement.

En revanche, l'utilisation de broyeurs individuels peut être très néfaste pour la chaîne de qualité, et elle est fortement déconseillée.

- Ces équipements sont proposés par certains fabricants aux gros producteurs de verre (cafés, restaurants, etc...) Dès le départ, le verre sera réduit en petits morceaux et aura une densité élevée qui augmentera encore lors des opérations de collecte, transport et déchargement : à son arrivée au centre de préparation du calcin, une partie importante de ce verre ne sera plus recyclable.
- Le broyage pose également des problèmes de sécurité lors de la manipulation des bacs de collecte : la charge devient trop lourde pour la résistance des bacs et provoque leur chute, entraînant des accidents.



Verre broyé



Verre issu de la collecte

TRIEZ LES EMBALLAGES EN VERRE, NE LES BROYEZ PAS.